

PROFESSIONNELS DE SANTÉ, POURQUOI NOUS REJOINDRE ?

- Accéder à une dynamique collective
- Faciliter son quotidien
- Favoriser les échanges et l'interconnaissance entre professionnels
- Être informé des dispositifs ressources
- Rendre le territoire plus attractif pour favoriser l'installation de professionnels
- Contribuer à des projets innovants de santé publique, de prévention ou de prise en charge territoriale
- S'investir selon ses volontés et ses possibilités, sans contraintes imposées

Rejoindre notre CPTS, c'est devenir acteur de l'amélioration de l'offre de soins et de la prise en charge des patients de votre territoire.



SUIVEZ-NOUS

Site internet

<https://www.cpts-bordsdallier.fr/>



LinkedIn



CONTACTS

Secrétariat :

secretariat@cpts-bordsdallier.fr
06.12.22.84. 32

Coordination :

coordination@cpts-bordsdallier.fr
07.57.44.75.17

Bureau :

cptsbordsdallier@gmail.com

CPTS Bords d'Allier
rue Beaudet Lafarge, EHPAD l'Ombelle
63350 MARINGUES



Communauté Professionnelle
Territoriale de Santé

Bords d'Allier

Les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) sont des regroupements de professionnels de santé d'un territoire qui souhaitent s'organiser, à leur initiative, afin de renforcer leur coordination et de répondre aux besoins identifiés d'une population par la mise en œuvre d'actions partagées.

LA CPTS BORDS D'ALLIER EN BREF

Association
(loi 1901)

Un **Bureau**

composé de professionnels de santé libéraux
implantés sur le territoire

Deux **salariées** :

- Secrétaire et Opératrice de Soins Non-Programmés (OSNP)
- Coordinatrice de la CPTS et Coordinatrice de parcours de soins

Plus de 70 **professionnels de santé du territoire membres adhérents**

(infirmiers, médecins, kinésithérapeutes, pharmaciens, diététiciens, psychologues etc)

7 **commissions**,

disposant chacune d'un référent,
dédiées au déploiement de nos missions

NOTRE TERRITOIRE



34 communes

4 intercommunalités

473 km²

37600 habitants

Plus de 170 professionnels de santé

2 Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP)

NOS MISSIONS

Les missions définies sont formalisées par un contrat avec l'Assurance maladie (CPAM 63) et l'Agence Régionale de Santé (ARS).

- Amélioration de l'**accès aux soins**
 - Soins Non Programmés
 - Médecin traitant
- Organisation de **parcours de soins** pluriprofessionnels autour du patient
- Développement d'actions coordonnées de **prévention**
- Gestion de **crise sanitaire** exceptionnelle
- **Accompagnement et formation** des professionnels de santé du territoire
- Développement de la **qualité** et de la **pertinence des soins**